

Déclaration sur les valeurs environnementales et Charte des droits environnementaux

La *Déclaration sur les valeurs environnementales* (DVE) du ministère des Richesses naturelles est un document d'interprétation des objectifs de la *Charte des droits environnementaux* (CDE). Elle a pour but de faciliter la prise de décisions ministérielles susceptibles d'avoir une incidence importante sur l'environnement, y compris les décisions découlant de la préparation de l'orientation de la gestion relative à une zone protégée.

La Déclaration a été prise en considération tout au long du processus de planification. La direction imprimée à la gestion du parc provincial du Lac Sandbar contribuera à concrétiser l'objectif consistant à gérer les ressources de l'Ontario de manière durable sur le plan de l'environnement.

Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation

La *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* repose sur deux principes précis, qui sous-tendent tous les aspects de la planification et de la gestion du réseau de parcs provinciaux et de réserves de conservation de l'Ontario :

- le maintien de l'intégrité écologique est la priorité principale et le rétablissement de l'intégrité écologique est pris en considération;
- des possibilités de consultation sont offertes. 2006, chap. 12, art. 3.

Contexte de planification

Le présent plan de gestion de parc préliminaire a été préparé conformément aux directives formulées dans *Notre avenir durable : Orientations stratégiques – ministère des Richesses naturelles* (2005). Le ministère est tourné vers le développement durable, et sa mission est axée sur la durabilité écologique. Le programme de Parcs Ontario vise essentiellement l'objectif consistant à assurer « Un environnement sain pour les Ontariens et les Ontariennes » tout en contribuant également à l'atteinte d'autres éléments stratégiques. Le ministère a conféré à Parcs Ontario le mandat d'administrer le programme des parcs et des zones protégées de la province, ce qui comprend la protection et la gestion des milieux d'importance provinciale sur les plans naturel, culturel et récréatif, l'exploitation des parcs provinciaux, la création de possibilités en matière de tourisme et d'éducation sur le patrimoine naturel, la planification et la gestion des parcs et des zones protégées, la direction en matière de politiques pour les réserves de conservation ainsi que la surveillance, la vérification et la production de rapports à la population quant aux parcs provinciaux et aux zones protégées de l'Ontario.

Le présent document a également été préparé conformément aux directives formulées dans *Protéger la biodiversité pour assurer l'avenir : Stratégie de la biodiversité de l'Ontario* (2005). Parcs Ontario appuie aussi bien le premier objectif, « protéger la diversité du capital génétique, des espèces et des écosystèmes en Ontario », que le second, « utiliser et développer de manière durable les ressources biologiques de l'Ontario, et faire jouir les Ontariennes et les Ontariens des bienfaits émanant de cette utilisation ». En particulier, le parc provincial du Lac Sandbar sera géré de manière à protéger les espèces en péril et leur habitat.

Peuples autochtones

La Première nation Ojibway de Wabigoon Lake et la Nation Ojibway de Saugeen ainsi que les Premières nations Wabauskang, de Grassy Narrows (English River), d'Eagle Lake et du lac Seul se situent toutes dans la région décrite par le Traité n° 3 (figure 2). Le parc provincial du Lac Sandbar chevauche des terres et des eaux ancestrales des six communautés autochtones, dont les membres chassent, font de la trappe et de la cueillette, pêchent et voyagent sur ce territoire.

En reconnaissance des caractéristiques archéologiques autochtones que l'on retrouve dans le parc, Parcs Ontario accordera une attention particulière aux intérêts des Premières nations de la région. Le respect et la protection des caractéristiques archéologiques et culturelles font partie intégrante du présent plan de gestion, dont la mise en oeuvre se fera en consultation avec les Premières nations pour toute question d'intérêt connexe.

1.0 INTRODUCTION

Le parc provincial du Lac Sandbar est situé à 100 kilomètres à l'est de Dryden et à 12 kilomètres au nord-est d'Ignace, sur la route 599. D'abord établi en tant que parc de loisirs de 3157 hectares en 1970, il a été agrandi de 1926 hectares en 1986. Sa superficie totale a été portée à 5083 hectares, et il a alors été reclassé parc naturel.

Un plan de gestion a été approuvé pour le parc provincial du Lac Sandbar en 1989. Le processus connexe a compris des consultations publiques à l'étape de la documentation et de la rédaction du plan préliminaire. La version adoptée du document recommandait la déréglementation d'une parcelle de 280 hectares à l'ouest de la route 325, notamment en raison de l'absence de valeur naturelle et récréative, de problèmes éventuels d'application des règlements sur le transport d'armes à feu dans le parc durant la saison de la chasse et de la possibilité de donner à la régie locale des services publics compétence sur la route.

Dans le cadre de Des terres pour la vie/Patrimoine vital de l'Ontario (PVO), il a été recommandé d'annexer au parc une parcelle de 3274 hectares. Il a alors été décidé qu'à l'exception d'un gouffre dans le substrat rocheux, 263 hectares seulement de la parcelle, à l'ouest de la route 325, seraient déréglementées, un changement qui a été reflété sur la carte de la zone G2546 (zone d'utilisation générale du lac Mameigwess).

D'autres consultations publiques ont été menées en août et en septembre 2000 dans le cadre du processus de redéfinition des limites des sites visées par Patrimoine vital de l'Ontario. Par des trousseaux d'information envoyés par la poste aux parties intéressées aux échelles provinciale et régionale, aux propriétaires fonciers et aux Premières nations ainsi qu'une inscription au registre environnemental (RB00E1002), la population a été invitée à commenter la déréglementation proposée et l'annexion. En 2003, une modification mineure au plan de gestion du parc a recommandé la déréglementation de 0,91 hectare de ce dernier afin de permettre de changer le tracé de la route 599; seul un processus de consultation interne a alors été employé puisque Parcs Ontario était l'unique propriétaire adjacent et que la modification n'allait avoir aucun impact majeur sur l'environnement.

Actuellement, le parc couvre une superficie de 8053 hectares environ. L'annexion et la séparation ont été effectuées en 2003 aux termes du *Règlement de l'Ontario n° 210/03*.

2.0 CLASSIFICATION

La classification permet de répartir les parcs provinciaux de l'Ontario en vastes catégories correspondant à leurs objectifs et à leurs caractéristiques propres.

Le parc provincial du Lac Sandbar est classé parmi les parcs naturels, qui ont pour objectif de protéger les paysages récréatifs exceptionnels, les caractéristiques naturelles représentatives et les ressources culturelles ainsi que d'offrir des expériences récréatives et éducatives de qualité. Il correspond à l'objectif de protection des écosystèmes pour les parcs naturels des écodistricts 3W-2 et 4S-5.

3.0 BUT VISÉ PAR LA GESTION DU PARC

Protéger, dans le parc provincial du Lac Sandbar, les paysages exceptionnels et les éléments du patrimoine naturel dont l'importance est reconnue à l'échelle de la province et de la région, tout en permettant diverses activités compatibles d'appréciation du patrimoine, de loisirs en plein air et de recherche scientifique.

Pour ce faire, le parc contribue à l'atteinte des quatre objectifs du réseau de parcs provinciaux : protection, activités récréatives durables sur le plan écologique, appréciation du patrimoine et recherche scientifique.

Le parc provincial du Lac Sandbar est régi par la *Loi sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation*, la politique relative aux parcs provinciaux de l'Ontario, les politiques de planification et de gestion des parcs provinciaux de l'Ontario (1992) et la *Stratégie d'aménagement du territoire du Patrimoine vital de l'Ontario* (1999).

4.0 OBJECTIFS

4.1 Objectif en matière de protection

Protéger de façon permanente les écosystèmes représentatifs, la biodiversité et les éléments du paysage naturel et culturel de l'Ontario, et les gérer pour faire en sorte de maintenir leur intégrité écologique.

Les parcs de l'Ontario jouent un rôle important pour ce qui est de représenter et de conserver la diversité des caractéristiques naturelles et des écosystèmes de la province dans un contexte paysager élargi. Les zones protégées comprennent des exemples caractéristiques d'éléments relatifs aux sciences de la vie et de la terre dans des régions définies sur le plan écologique ou géologique. Le système de classification écologique de l'Ontario sert de fondement à l'évaluation des caractéristiques relatives aux sciences de la vie, alors que les thèmes géologiques sont la base de l'évaluation relative aux sciences de la terre.

4.1.1 Sciences de la vie

Le parc provincial du Lac Sandbar se situe à l'extrémité orientale de l'écodistrict 4S-5 et longe la limite occidentale de l'écodistrict 3W-2, à proximité de l'extrémité méridionale de la forêt boréale. Rowe (1972) décrit cette région comme une zone de transition entre la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent, au sud, et celle de la forêt boréale, au nord.

Les forêts du parc sont dominées par des peuplements de conifères et mixtes tout en comportant une bonne représentation de feuillus et de végétation de tourbières. Beaucoup des types de forêts présents sont courants dans le nord de l'Ontario bien que le parc contienne également des espèces moins fréquentes, comme le pin rouge. Presque homogène, à l'exception de quelques pins gris çà et là, ce peuplement n'est pas vaste, mais il est digne de mention, car il se trouve dans le parc près de la limite septentrionale de l'aire d'extension de l'essence qui le constitue. La végétation pastorale de sous-étage est essentiellement composée de jeunes pins rouges, d'aulnes crispés, de cornouilles quatre-temps et d'aralies à tige nue. L'hypne de Schreber forme par ailleurs un tapis végétal quasi continu.

Dans la partie annexée dans le cadre de PVO, le couvert forestier regroupe essentiellement des conifères et des forêts mixtes. Le pin gris, l'épinette noire et le sapin baumier, de même que de vastes forêts palustres d'épinettes noires, y sont des peuplements typiques de conifères. Les forêts mixtes réunissent quant à elles sapins baumiers, pins gris, peupliers faux-trembles, bouleaux à papier, épinettes noires et, parfois, quelques pins blancs. Beaucoup de forêts sont ouvertes et comportent des chablis et des trouées dans le couvert. Les peuplements composés uniquement de feuillus sont rares (North-South, 2001).

L'état actuel des forêts résulte des activités passées. L'Indian Lake Lumber Company a été exploitée sur ce territoire au début du XX^e siècle (Thacker, 1974). Le feu et les chablis ont également laissé des marques. La présence de souches brûlées dans tout le parc témoigne de l'ampleur de la zone exposée; un incendie aurait eu lieu vers 1910 selon des carottes prélevées sur les lieux (Noble, 1977). La parcelle annexée en 1986 a quant à elle déjà servi à l'exploitation forestière et aux activités connexes d'aménagement routier, ce qui a eu des répercussions majeures sur les populations actuelles du secteur (Thacker, 1986); toutefois, les zones qui lui sont adjacentes à l'est et à l'ouest ont fait l'objet d'une gestion forestière.

Les complexes de zones humides sont la principale caractéristique de la parcelle annexée. Il s'agit notamment d'une tourbière basse comportant des contre-pentes et des baissières où vivent des graminées, des carex et des quenouilles, une tourbière basse et pauvre dans une tourbière haute, une prairie humide où croissent des graminées et des carex dans une plaine inondable ainsi qu'un marécage. Ce dernier est une forêt d'amont du lac Sandbar, l'une des plus grandes forêts palustres de la région. La parcelle annexée sert par ailleurs de couloir de terres hautes et humides entre le lac Paguchi et le parc provincial du Lac Sandbar (North-South, 2001).

Le drainage du sol dans le secteur varie beaucoup selon le terrain, composé à divers endroits d'argile d'origine glaciaire, de sable et de dépôts de gravier. Au fil du temps, divers types de terres humides se sont développées, tant sur le site du parc d'origine que sur la parcelle qui lui a été annexée, notamment des peuplements de carex et de quenouilles dans les vallées fluviales larges et peu profondes, des tourbières couvertes ou non d'arbres situées dans des dépressions ainsi que des marais d'eau libre. Le vaste complexe de tourbières hautes et basses de la parcelle annexée comprend par ailleurs des éléments appartenant à chacun de ces types de terres humides.

Divers secteurs du parc provincial du Lac Sandbar sont dotés de caractéristiques d'importance locale et régionale, notamment les peuplements de pins rouges, les terres humides et certaines espèces végétales importantes. L'élément exceptionnel de la parcelle annexée est son vaste complexe de tourbières basses, au centre, qui présente un motif typique de contre-pentes et de baissières.

La faune du parc est caractéristique de la forêt boréale. Parmi les mammifères présents, mentionnons l'orignal, l'ours noir, le loup gris, le lynx, la martre d'Amérique, l'écureuil roux, le lièvre d'Amérique, la loutre de rivière et le castor.

À ce jour, plus de 65 espèces aviaires ont été répertoriées dans le parc. L'avifaune qui s'y trouve est caractéristique de la forêt boréale et comprend une grande variété d'oiseaux chanteurs, de rapaces, d'oiseaux de rivage et de sauvagine. Le pygargue à tête blanche nidifie par ailleurs dans les environs.

Les terres humides sont un habitat par excellence pour les amphibiens et les reptiles. La grenouille léopard, la rainette faux-criquet du nord, la rainette crucifère et le crapaud d'Amérique, de même que la couleuvre rayée et la tortue peinte de l'ouest, sont quelques-unes des espèces qui y ont été répertoriées jusqu'à présent.

4.1.2 Sciences de la terre

Le parc provincial du Lac Sandbar se situe sur le Bouclier canadien, généralement vallonné, au substrat rocheux fort à nu et présentant des falaises. Le paysage du parc se caractérise par une plaine d'épandage fluvioglaciaire et les éléments glaciaires associés aux moraines Hartman et de Lac Seul.

Du point de vue géologique, le socle rocheux du parc se compose de granites solides et gneissiques, les couches successives de minéraux foncés et clairs étant d'origine métamorphique. Il y est généralement peu à nu et consiste en de la roche archéenne vieille de 2,5 à 3,4 milliards d'années. L'érosion survenue depuis est à l'origine de la topographie relativement douce et allant de vallonnée à peu élevée que nous connaissons aujourd'hui.

La plupart des formations glacières et des sédiments de la région se sont formés en Ontario au terme de la dernière glaciation. La récession glaciaire s'est interrompue le long de la moraine Hartman, une longue et imposante crête de sable et de gravier, distincte et complexe au sud du parc, y demeurant stationnaire durant plusieurs siècles. La fonte subséquente a cessé à la moraine de Lac Seul, au nord du parc. Le lac glaciaire Agassiz a inondé les terres basses séparant ces moraines, laissant de vastes plaines d'argile, de sable et de gravier lorsqu'il s'est drainé. Situé entre les deux moraines, le parc est caractéristique de la plaine d'épandage fluvioglaciaire Hartman-Lac Seul-Kaiashk.

La parcelle annexée est à un certain point représentative de cette plaine d'épandage fluvioglaciaire, décrite par Kor (1974). Cependant, la géomorphologie de la plaine est mieux visible sur le territoire original du parc, car sur la parcelle, elle est presque entièrement recouverte de dépôts organiques. Le secteur est toutefois une excellente représentation de la paludification, c'est-à-dire l'expansion de la végétation de tourbière dans des zones auparavant couvertes de forêts des hautes terres.

Parmi les complexes topographiques présents sur la parcelle annexée, mentionnons les suivants :

- moraine juxtaglaciaire et plaine d'épandage fluvioglaciaire de la moraine de Lac Seul;
- éperons de substrat rocheux recouverts de till et entourés de sédiments d'épandage fluvioglaciaire ou de dépôts organiques;
- terrains organiques, dont la paludification de terres basses fluvioglaciales.

Les multiples crêtes de la moraine de Lac Seul, dont trois fort proéminentes, constituent le principal complexe topographique de la parcelle annexée et sa caractéristique la plus remarquable du point de vue des sciences de la terre. Les matières en surface comptent une forte proportion de rochers et de galets assortis d'une matrice de gravier et de sable fin vraisemblablement déposée par les rivières glaciaires. La moraine et la plaine d'épandage fluvioglaciaire, éléments d'importance régionale, se rejoignent également à l'intérieur du parc. Compte tenu de leur proximité des installations actuelles de ce dernier, elles présentent un potentiel très élevé pour les activités éducatives et interprétatives.

Le poulter et les terres humides enclavées du lac Paguchi sont considérés comme une caractéristique d'importance locale. Bien qu'ils ne soient pas rares, les dépôts lacustres modernes ne sont pas courants dans le Bouclier canadien. Compte tenu de la proximité du terrain de camping et des installations d'utilisation diurne, ils présentent également un potentiel d'utilisation à des fins interprétatives et éducatives.

4.1.3 Ressources culturelles

Les caractéristiques culturelles sont des endroits précis où sont visibles les traces physiques de l'occupation ou de l'activité humaines passées et les valeurs qui s'y rattachent.

Plusieurs sites préhistoriques ont été recensés sur le territoire original du parc provincial du Lac Sandbar. Tous les sites répertoriés sont classés zones historiques. Ils sont associés à des lieux présentant des signes d'occupation humaine préhistorique, soit, selon les artefacts trouvés, pendant les périodes Laurel (il y a de 2200 à 1600 ans) et Blackduck (de 1200 BP jusqu'au premier contact historique).

4.2 Objectif en matière d'activités récréatives

Offrir dans le parc provincial des possibilités d'activités récréatives de plein air qui soient durables sur le plan écologique et encourager les retombées économiques de telles activités.

Le terrain de camping du parc provincial du Lac Sandbar permet les séjours en motorisé, et il est possible de faire du camping sauvage sur la parcelle annexée et le long des voies canotables qui traversent le parc. La plupart des campeurs se reposent ou se détendent (93 p. 100), se baignent (85 p. 100), font de la randonnée (52 p. 100), pêchent (52 p. 100), se servent de l'équipement du terrain de jeux (48 p. 100), observent la nature (37 p. 100), font du motonautisme (37 p. 100), pique-niquent (26 p. 100), s'adonnent au cyclisme (30 p. 100) ou font du canoë (15 p. 100) (Parcs Ontario, 2005).

Deux voies canotables ont leurs points de départ et d'arrivée dans le parc provincial du Lac Sandbar : le circuit Sandbar-lac Press et la voie canotable 79. La parcelle annexée au parc permet aussi le camping sauvage sur des sites riverains du lac Paguchi.

Cette parcelle se prête également à l'utilisation de véhicules tout-terrain sur deux anciens réseaux de chemins d'accès forestier (l'un à l'est du lac Paguchi et l'autre à l'ouest de la route 599). Le lac Paguchi, adjacent à la parcelle, est populaire auprès des plaisanciers. Riche en touladi et propice à une pêche sportive de qualité, le lac comporte deux accès officiels (depuis la route 325) et divers embarcadères informels. En automne, il est possible de chasser le gros gibier et le gibier à plumes sur la parcelle annexée, accessible au moyen des vieilles routes forestières. Il n'existe aucun sentier de motoneige officiel à cet endroit, mais ces véhicules y sont fréquents, surtout aux fins de la pêche sous la glace sur le lac Paguchi.

La majorité des visiteurs d'une journée du parc provincial du Lac Sandbar sont des résidents de la région, surtout des environs d'Ignace. Certains sont des touristes qui, parcourant la Transcanadienne, font du parc une escale, prévue ou non. Il s'agit principalement de familles qui viennent pique-niquer, se détendre, se promener sur la plage ou se baigner.

En hiver, les visiteurs d'une journée sont rares, à l'exception de pêcheurs sous la glace se déplaçant en motoneige et de skieurs de fond, et proviennent essentiellement de la région.

Le parc provincial du Lac Sandbar est une destination où la plupart des campeurs viennent séjourner pendant leurs vacances, bien que beaucoup de visiteurs soient des voyageurs qui y font escale en route. Interrogées sur la question, 55,6 p. 100 de ces personnes ont répondu qu'il s'agissait d'un voyage d'agrément, 25,9 p. 100, d'une escapade d'une fin de semaine et 18,5 p. 100, d'une escale (Parcs Ontario, 2005).

En 2005, la plupart des visiteurs (59,3 p. 100) provenaient du nord-ouest de l'Ontario, 22,2 p. 100, de l'Ouest du Canada (Manitoba) et 7,4 p. 100, du Midwest, plus précisément le Minnesota, le Wisconsin et le Michigan. La même année, les campeurs qui ont séjourné dans la Zone du Nord-Ouest provenaient à 40,7 p. 100 de l'Ontario, à 41,5 p. 100 de l'Ouest canadien et à 8,6 p. 100 des États-Unis. En comparaison, 85,7 p. 100 des utilisateurs de tous les parcs provinciaux venaient du sud, de l'est et du centre de l'Ontario (y compris le Grand Toronto), 5,2 p. 100 du nord de la province, 5,5 p. 100, d'ailleurs au Canada et 3,6 p. 100, des États-Unis (Parcs Ontario, 2005).

4.3 Objectif en matière d'appréciation du patrimoine

Offrir aux résidents de l'Ontario et aux visiteurs des occasions de mieux connaître et de mieux apprécier le patrimoine naturel et culturel de l'Ontario.

Actuellement, les principaux thèmes d'interprétation pour le parc provincial du Lac Sandbar sont les suivants :

- géologie de la zone de plissements de Wabigoon du Bouclier canadien et géomorphologie de la moraine Hartman;
- écologie de la forêt boréale du parc et son interface avec la forêt des Grands Lacs et du Saint-Laurent;
- relation de l'humain avec le paysage en ce qui concerne les peuplements préhistoriques des tribus Laurel et Blackduck, Premières nations d'aujourd'hui et histoire générale de l'activité humaine à l'emplacement du parc.

Parmi les autres thèmes d'interprétation susceptibles d'être intégrés au volet du programme éducatif du patrimoine naturel traitant de la géologie, mentionnons la paludification, les pouliers et la moraine de Lac Seul. Ces caractéristiques d'importance régionale et locale sont d'excellents

exemples du développement glaciaire et postglaciaire du paysage du nord-ouest de l'Ontario et présentent un très fort potentiel pour les programmes éducatifs.

Le parc entier se prête à l'appréciation du patrimoine naturel par l'exploration autonome au moyen des sentiers et des services d'orientation offerts.

4.4 Objectif en matière de science

Faciliter la recherche scientifique et fournir des repères pour soutenir la surveillance des changements écologiques du paysage plus étendu.

Les parcs provinciaux de l'Ontario tiennent une place importante pour ce qui est d'offrir des endroits où mener des travaux de recherche permettant de mieux comprendre leurs milieux, de concevoir des modes et des mesures de gestion appropriés et de fournir des renseignements écologiques de référence qui peuvent servir à faciliter l'écovigilance du paysage plus étendu.

Par exemple, un total de 13 parcelles d'évaluation rapide ont été définies au cours de cinq jours de travaux sur le terrain au parc provincial du Lac Sandbar, en juin et en septembre 2001. Des données de référence ont ainsi été recueillies sur les types de végétation, de sol et d'écosystème, et des observations ont par le fait même été notées relativement à la faune et à la flore.

12.0 SOMMAIRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

La consultation de la population a été un volet important du processus de planification de la gestion du parc provincial du Lac Sandbar.

➤ Première étape – Invitation à participer, mandat, du 17 décembre 2003 au 31 janvier 2004

L'étape relative à l'invitation à participer et à passer en revue le mandat approuvé comportait la publication d'annonces dans les journaux, la distribution de la documentation pertinente aux intervenants, notamment ceux inscrits sur la liste des personnes-ressources obligatoires, l'affichage de l'avis de proposition au titre de la *Charte provinciale des droits environnementaux* et la distribution des documents aux bureaux des parcs, des zones et des districts ainsi qu'au Centre d'information sur les ressources naturelles du ministère des Richesses naturelles, à Peterborough.

Au cours de la période, deux commentaires ont été soumis par écrit aux bureaux de la Zone du Nord-Ouest. Le premier, de la Division des produits forestiers de Bowater, portait sur le rôle des parcs pour l'atteinte d'objectifs de gestion forestière sur le plan du paysage et l'obligation de tenir à jour l'Inventaire des ressources forestières. Le second, de l'Ontario Federation of All Terrain Vehicles, visait l'usage traditionnel des sentiers du secteur par les véhicules tout-terrain et la nécessité de le faire superviser par un organisme provincial afin que les conducteurs de VTT ne soient autorisés à circuler que sur un réseau approuvé, assuré, doté de signalisation et où les règlements sont appliqués.

➤ **Deuxième étape – Plan de gestion préliminaire**

Le public disposera d'au moins 45 jours pour examiner le plan de gestion préliminaire à compter de sa date de publication officielle, ce qui laissera aux parties intéressées le temps nécessaire pour commenter les propositions contenues dans le document.

Parcs Ontario conservera dans ses dossiers des exemplaires du plan de gestion préliminaire à titre de référence.